92-03141/

Rapport annuel 1990-1991

SOMMAIRE

2-3
Message
de la présidente
et du directeur général

4
L'organisation

5
Les fonds gérés
par le C.R.S.S.S.

6
Les effectifs médicaux

7
Les personnes âgées

8
Les programmes d'aide
aux personnes
handicapées

9
Les jeunes

10
Les infrastructures

11
La Commission administrative régionale des achats en groupe
Les droits et responsabilités des usagers

12
Les plans régionaux d'organisation de services
La recherche en santé communautaire

13
L'intégration à l'emploi
«Le programme Extra»
Le maintien à domicile

14
L'accessibilité aux services en langue anglaise

La formation

15-16
Les événements marquants

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89061-
Bibliothèque nationale du Canada

Conseil de la santé et des services sociaux
région du Sud-Ouest-Lavent, de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine, 1991

Production et rédaction
Direction des communications

Conception graphique de la page couverture
TAC TIC design

Montage et impression
Impressions des Associés inc.

Le rapport annuel est imprimé
sur papier recyclé (Cirrus 83)

Pour des raisons pratiques, les titres et fonctions sont au masculin désignent tant les femmes que les hommes.

92-03141/

SOMMAIRE

2-3
Message
de la présidente
et du directeur général

4
L'organisation

5
Les fonds gérés
par le C.R.S.S.S.

6
Les effectifs médicaux

7
Les personnes âgées

8
Les programmes d'aide
aux personnes
handicapées

9
Les jeunes

10
Les infrastructures

11
La Commission administrative
régionale des achats en groupe
Les droits et responsabilités
des usagers

12
Les plans régionaux
d'organisation de services
La recherche
en santé communautaire

13
L'intégration à l'emploi
«Le programme Extra»
Le maintien à domicile

14
L'accessibilité aux services
en langue anglaise

La formation

15-16
Les événements marquants

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN2-9800907-1-9
Bibliothèque nationale du Canada
Conseil de la santé et des services sociaux,
région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine, 1991
Production et rédaction:
Direction des communications
Conception graphique de la page couverture:
TAC TIC design
Montage et impression:
Impressions des Associés inc.
Ce rapport annuel est imprimé
sur papier recyclé (Circa '83)

Pour des raisons pratiques, les titres et fonctions
dans les textes désignent
tant les femmes que les hommes.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présidente, Aline Malenfant

Le directeur général, Jean Miville

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (C.R.S.S.S.) exprimait dans ses priorités d'action pour l'année 1990-1991, sa ferme volonté de «favoriser une planification des services en tenant compte davantage des dimensions physiques, sociales, économiques et culturelles de l'environnement». Il soulignait également l'importance d'«orienter l'organisation de ses services en fonction des nouveaux enjeux de l'action régionale axée sur des objectifs de santé et de bien-être de la population».

Enfin, le Conseil régional voulait «préconiser des actions concertées à tous les niveaux du réseau régional des services».

Ces trois objectifs ont guidé les actions du C.R.S.S.S. tout au cours de l'année. Le bilan des réalisations est, à notre avis, fort éloquent et c'est avec fierté que nous vous le présentons.

Nous aimerions vous livrer nos réflexions en regard de quelques événements d'importance de l'année qui ont marqué les faits et gestes du Conseil régional.

La création du Comité des priorités a représenté un apport important pour le C.R.S.S.S., dans le rôle conseil que ce Comité doit exercer auprès du conseil d'administration. La réalisation de leur première étude, «Le Portrait de santé et de bien-être de la population régionale», illustre bien le virage que le Conseil régional entend prendre dans les années à venir en tenant compte de la réforme de la santé et des services sociaux et de la réalité socio-économique de la région. À ce titre, ce document s'inscrit dans le contexte des problèmes actuels de développement reliés à la survie économique des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

L'organisation des services de santé et des services sociaux et leur accessibilité à la population représentent pour le Conseil régional un défi de première importance dans le contexte particulier d'une région périphérique. La problématique médicale en particulier, a fait l'objet d'une étude sur la mobilité et la rétention des médecins oeuvrant au sein des centres hospitaliers et des C.L.S.C. Le taux de roulement des effectifs médicaux, observé au cours des années 1987 à 1990, a été établi à 72 %. Par rapport à l'effectif médical moyen d'une année, ce résultat est fort probant et il démontre clairement la fragilité des équipes médicales qui oeuvrent dans les établissements de notre territoire.

Le Plan régional d'effectifs médicaux pour la période 1990 – 1993, présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.), fait état de cette problématique, en tenant compte également des objectifs préconisés par la réforme en termes de distribution prioritaire des services et de complémentarité accrue à développer entre les établissements.

La réalisation du Plan régional d'organisation des services en santé mentale et son dépôt au Ministère pour approbation en janvier

dernier, ont été effectués sous la coordination d'un Comité tripartite, composé de membres des établissements de santé et de services sociaux et de représentants des organismes communautaires et des milieux de l'éducation, de la justice et des syndicats. Les travaux du Comité ont nécessité l'implication de plus d'une soixantaine d'intervenants sur des questions spécifiques, sans compter les nombreuses rencontres de consultation qui se sont tenues dans la région. Ce plan devrait permettre une plus grande accessibilité aux services de base en santé mentale dans les organismes communautaires et dans les C.L.S.C.; les centres hospitaliers continuant, pour leur part, à jouer un rôle important dans le traitement spécialisé de la maladie, en regard particulièrement des services en psychiatrie.

Pour les services offerts aux personnes en perte d'autonomie hébergées en établissement et résidant à domicile, le Conseil régional a obtenu du Ministère un budget récurrent de 2,1 millions de dollars. Le C.R.S.S.S. a affecté 55 % de cette somme (1,1 million $) aux services de maintien à domicile. Dans la perspective de susciter davantage la concertation entre les établissements et les organismes communautaires au sein d'une même municipalité régionale de comté (M.R.C.), le Conseil régional a réservé, à même cette enveloppe, une somme de 420 000 $ pour des services spécialisés partagés. La répartition de ces nouvelles ressources a représenté pour le Conseil régional, l'amorce d'un virage important vers une véritable décentralisation jusqu'au plan local.

Dans cette même perspective, le C.R.S.S.S. a initié récemment, avec la collaboration des établissements et des organismes communautaires, l'élaboration d'une nouvelle méthodologie d'allocation des ressources, permettant de tenir compte davantage des caractéristiques propres à chacune des M.R.C. du territoire.

Enfin, de récentes rencontres avec divers groupes d'établissements de la région, en regard des implications de la réforme de la santé et des services sociaux et des impacts régionaux, ont suscité de nombreuses et fructueuses réflexions de la part des participants.

Le Conseil régional a exprimé ses convictions sur les conditions de réussite de cette réforme; il est d'avis que ces conditions passent d'abord par le respect des conseils d'administration, par le respect des milieux, en tenant compte des impacts économiques, du contexte de notre région périphérique et de son réseau sociosanitaire, et finalement par le respect des gestionnaires. L'essentiel est que l'on puisse gérer la réforme et non pas la subir.

«L'essentiel est que l'on puisse gérer la réforme et non pas la subir».

La présidente,

Aline Malenfant

Le directeur général,

Jean Miville

L'ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Municipalité	Collège électoral
Jean-Marie Abud	Causapscal	Maires
Jean-Léon Marquis	Rivière-du-Loup	Maires
Françoise Caron	Chandler	Directeurs généraux
Robert Leclerc	La Pocatière	C.H.
Pierre Couture	Rimouski	Université
Jacques Fortin	Gaspé	Cégeps
Blanche Widiez	Saint-Joseph-de-Kamouraska	Organismes bénévoles
Jean-Martin Leclerc	Cabano	Groupes socio-économiques
Aline Malenfant	Rivière-du-Loup	Groupes socio-économiques
Jean-Claude Lévesque	Mont-Joli	Groupes socio-économiques
Martin Boucher	Mont-Joli	C.A.
Jean-Marie Lebrasseur	Paspébiac	C.L.S.C.
Henri Francoeur	Gaspé	C.S.S.
France-Laurent Forest, M.D.	Gaspé	C.M.D.P.
Jean Miville	Rimouski	C.R.S.S.S.

LES MEMBRES AYANT QUITTÉ AU COURS DE L'ANNÉE 1990-1991

Gabriel Bérubé	Rimouski	Université
Valérie Gilker	New-Carlisle	Groupes socio-économiques
Richard Déry, M.D.	Îles-de-la-Madeleine	C.M.D.P.
Claude De Champlain	Rimouski	Groupes socio-économiques

LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Aline Malenfant	Présidente du conseil d'administration
Pierre Couture	Vice-président du conseil d'administration
Jacques Fortin	Directeur
Robert Leclerc	Directeur
Jean Miville	Directeur général du C.R.S.S.S.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Jean-Claude Lévesque	Président
Jean-Léon Marquis	Directeur
Martin Boucher	Directeur

LE COMITÉ DES PRIORITÉS

Gilles Roy — Président
Aline Malenfant
Pierre Couture
Jean Miville
Michel Asselin
Paul-Eugène Gagnon
Lorraine Saillant, M.D.
Suzette Arsenault
Robert Daignault, M.D.
Robert Maguire, M.D. (conseiller du comité)
Guy Massicotte (personne-ressource)

LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES EFFECTIFS MÉDICAUX SPÉCIALISÉS

Robert Deschênes, Président
Jacques Levasseur, M.D.
Raynald Cloutier, M.D.
Richard Boudreau, M.D.
Robert Leclerc
Ronald Anctil
Benoît Blanchet

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE RÉGIONALE DES ACHATS EN GROUPE

Jean-Marie Rouleau, Président	Yves Collin
Martin Denis	Robert Deschênes
Christiane Gagné	Robert Lapointe
Donald Gagnon	Léo Lévesque
Daniel J. Lévesque	Louise Caron, coordonnatrice
Yves Roussel	Raynald Goulet
Michel Gagnon	
Laurent Bouillon	

LES FONDS GÉRÉS PAR LE C.R.S.S.S.

FONDS GÉRÉS	SUBVENTIONS
Services ambulanciers	11 996 618 $
Immobilisations et équipements, secteur santé	8 259 185 $
Immobilisations et équipements, secteur social	2 941 419 $
Location d'espaces	2 718 982 $
Hébergement et maintien à domicile	2 628 837 $
Médecins en région éloignées	1 516 824 $
Systèmes d'informations clientèles-Loi des jeunes contrevenants	698 415 $
Transport-hébergement personnes handicapées	568 321 $
Organismes communautaires	556 519 $
Systèmes d'informations clientèles	269 625 $
Mesure expérience de travail	244 432 $
Santé mentale, organisation des services	217 883 $
Liste d'attente protection de la jeunesse	181 229 $
Projets de recherche en santé communautaire	172 900 $
Répit-dépannage, déficience intellectuelle	113 570 $
Coordination accessibilité, services en langue anglaise	74 788 $
Prévention et réadaptation, alcoolisme et toxicomanies	70 577 $
Total:	33 230 124 $

Dans le cadre de la gestion de ses principaux fonds, le Conseil régional a octroyé des subventions globales représentant un montant de plus de 33 millions de dollars.

Les services ambulanciers, les projets d'immobilisations et d'équipements, les locations d'espaces, les services de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C. et les organismes communautaires ainsi que les divers programmes de mesures incitatives au recrutement et à la rétention des médecins représentent à eux seuls près de 90 % (29,6 millions $) des fonds gérés.

LES EFFECTIFS MÉDICAUX

Tournée provinciale de recrutement

Le C.R.S.S.S. a également effectué, comme à toutes les années, une tournée provinciale de promotion pour le recrutement des médecins. Cinquante-cinq (55) établissements de la région, soit des centres hospitaliers et des C.L.S.C. ont rencontré des étudiants en médecine au niveau des résidences en omnipratique et en spécialités. Plus de cinq cents étudiants ont participé à ces rencontres, soit 170 à Montréal, 100 à Sherbrooke et 250 à Québec.

Même si l'on sait déjà que notre région éprouve des difficultés énormes en ce qui concerne la mobilité et la rétention des médecins, la récente étude sur la rétention et la mobilité des effectifs médicaux dans la région pour la période 1987-1990 vient nous confirmer l'instabilité des effectifs médicaux qui sont en nombre insuffisant.

Selon l'étude, il ressort qu'entre 1987 et 1990, le taux de roulement des effectifs médicaux de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a été de 72 %. Par rapport à l'effectif médical moyen d'une année, c'est près du 3/4 de l'effectif médical qui s'est renouvelé si l'on totalise le nombre d'arrivées et de départs au cours des trois dernières années.

Il ressort de l'étude que la stabilité des effectifs médicaux de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est plus faible que celle du Bas-Saint-Laurent. La mobilité des effectifs médicaux a été plus grande dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine avec un taux de 89 % que dans le Bas-Saint-Laurent qui affiche un taux de 64 %.

Le document analyse également les efforts de recrutement effectués dans la région. Quatre fois sur cinq, ils ont servi à combler des départs. La mobilité des effectifs médicaux a été plus importante en omnipratique avec un pourcentage de 85,5 % qu'en spécialité, soit 46 %.

En omnipratique, l'étude révèle un roulement impressionnant des effectifs en C.L.S.C., soit un taux de 137 % comparativement à 72 % en centre hospitalier. La rétention des effectifs médicaux recrutés en C.L.S.C. est nulle (0 %) après trois ans.

Le Conseil régional produit un plan d'effectifs médicaux.
Le C.R.S.S.S., dans le cadre de son plan d'effectifs médicaux, a effectué une analyse de l'organisation du réseau régional sociosanitaire. À la lumière des résultats de cette recherche, le plan définit des objectifs de remplacement mais, de façon plus spécifique, il identifie un objectif de croissance de 66 omnipraticiens et de 26 spécialistes pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Pour le Bas-Saint-Laurent, cet objectif de croissance est de 64 omnipraticiens et de 38 spécialistes.

Aux quelque 230 médecins omnipraticiens et 150 médecins spécialistes qui oeuvraient dans les deux régions en 1987, il ne s'est ajouté que vingt omnipraticiens et treize médecins spécialistes alors que, selon les objectifs de croissance autorisés par le M.S.S.S. pour la période de 1987-1990, le recrutement de 27 omnipraticiens et de 39 spécialistes était prévu.

Le transport des malades
Dans le cadre de l'application d'une politique provisoire du transport des malades, le Conseil régional a alloué, au cours de la dernière année, 158 942 $ en frais de transport pour 1924 déplacements à des citoyens de la région afin de leur permettre de recevoir des services spécialisés non disponibles.

LES PERSONNES ÂGÉES

Le Conseil régional a accordé 2 120 623 $ pour des services aux personnes âgées en perte d'autonomie résidant dans le territoire compris entre les M.R.C. Rimouski-Neigette et les Îles-de-la-Madeleine.

1 173 927 $ pour les services de maintien à domicile

Un montant de 1 173 927 $ a été affecté pour les services de maintien à domicile représentant ainsi 55 % de l'enveloppe régionale. L'an dernier, la portion de l'enveloppe était de 39 %.

Les C.L.S.C. du territoire se sont partagés 987 927 $ pour les services de soutien aux personnes à domicile, des services de soins infirmiers et d'assistance et pour offrir des services de répit-dépannage.

De plus, le Conseil régional réserve un budget de 26 000 $ pour des activités de formation reliées au système régional d'admission des personnes hébergées en centre d'accueil d'hébergement. Le C.R.S.S.S. réserve également un fonds de 80 000 $ destiné aux établissements et aux organismes communautaires en vue d'offrir des services aux personnes âgées en attente de placement dans la région et occupant temporairement des lits de courte durée au Centre hospitalier de Campbellton, au Nouveau-Brunswick.

Enfin, un budget de 80 000 $ est injecté de façon récurrente aux centres d'action bénévole de la région afin de leur assurer les ressources supplémentaires nécessaires à leur implication au programme de maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

946 696 $ pour les services en centre d'accueil d'hébergement

Les centres d'accueil d'hébergement publics et un centre d'accueil privé conventionné se sont partagés une somme totale de 946 696 $.

Les personnes en perte d'autonomie

Au cours de l'année 1990-1991, les comités d'orientation et d'admissions ont procédé à l'étude de 1169 dossiers.

640 personnes ont été admises dans l'un des établissements de la région et au 31 mars 1991, 353 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente des établissements de la région.

LES PROGRAMMES D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le C.R.S.S.S. a reçu du Ministère des budgets additionnels de 365 000 $ pour le programme d'aide matérielle pour le maintien à domicile pour les personnes handicapées afin de répondre aux besoins des personnes en attente de services. Plus de 170 dossiers étaient en attente.

Le Conseil régional a transféré dans les C.L.S.C. les programmes d'aide pour le maintien dans le milieu familial ou naturel des personnes handicapées. En effet depuis le 1er avril dernier, les programmes de répit-dépannage en déficience intellectuelle et en santé mentale et les programmes de maintien à domicile sont décentralisés dans les C.L.S.C. de la région. Un montant de 2 416 111 $ a donc été transféré pour leur permettre d'en assurer la gestion. Depuis 1989, le C.R.S.S.S. gérait ces programmes qui étaient auparavant placés sous la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le fait que le maintien à domicile soit déjà une mission relevant des C.L.S.C. explique cette décentralisation. De plus, comme ils représentent la porte d'entrée des demandes et de l'évaluation des besoins de ces programmes, il était pertinent de leur confier également le mandat de les gérer.

Ce transfert de gestion des programmes d'aide aux personnes handicapées se réalisera en deux étapes. Après celle-ci, la prochaine consistera à effectuer la décentralisation du programme de transport et d'hébergement pour les personnes handicapées et elle devrait se réaliser le 1er avril 1992.

Les arrérages des 365 dossiers en attente du programme de financement des frais de transport et d'hébergement pour les personnes handicapées de la région ont été réglés. Ces personnes ont donc reçu la dernière tranche (50%) du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement. Le C.R.S.S.S. a reçu un budget de 289 753 $ du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Marc-Yvan Côté dont une partie non récurrente soit 195 815 $ a servi à régler tous les arrérages des dossiers au 31 mars 1990. Pour l'année 1990-1991, on estime à plus de 360, les nouvelles demandes qui ont été adressées au C.R.S.S.S. dans le cadre de ce programme, pour des réclamations représentant un montant de 361 938 $.

LES JEUNES

Pour assurer la sécurité et le développement des jeunes en difficulté, des subventions globales de 437 729 $ ont été attribuées par le Conseil régional dans divers secteurs d'activité. Les actions du C.R.S.S.S. ont été orientées en fonction de la nouvelle carte régionale socio sanitaire; le portrait jeunesse de la région a donc été modifié avec l'harmonisation des M.R.C.de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques (K.R.T.B.), au territoire d'intervention du Conseil régional.

Afin de réduire les listes d'attente des jeunes en difficulté, le C.R.S.S.S. a alloué 34 136$ au Centre de services sociaux de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine et 57 593 $ au Centre de services sociaux du Bas du Fleuve au cours de l'année 1990-1991. De plus, un montant de 86 000 $ a été réparti entre ces deux établissements pour la réalisation de projets novateurs.

A titre d'exemple, les résultats de l'ensemble des efforts consentis par les centres de services sociaux auront permis de diminuer de 93% en moyenne, les listes d'attente pour la prise en charge des jeunes en difficulté.

Par ailleurs, à la suite des démarches qu'il avait entreprises auprès du M.S.S.S., le Conseil régional a obtenu un budget de développement de 200 000 $ pour la création de cinq postes d'éducateurs spécialisés en réadaptation afin d'offrir aux jeunes en difficulté du K.R.T.B., des services externes presqu'inexistants dans leur milieu.Cette somme a été versée au Centre de réadaptation Relais Jeune-Est.

Afin de contribuer aux efforts pour contrer le phénomène de l'abus de l'alcool et des autres drogues chez les jeunes, le Conseil régional a attribué un montant global de 60 000 $ pour la réalisation de trois projets de prévention visant à favoriser la diminution de la consommation de psychotropes chez les jeunes. Ces projets seront réalisés ou coordonnés, au cours des trois prochaines années, par le C.L.S.C. La Saline à Chandler, le C.L.S.C. de Matane et l'organisme Domrémy à La Pocatière.

Pour améliorer les services aux jeunes d'âge scolaire handicapés ou en difficulté d'adaptation, les réseaux régionaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux ont poursuivi leurs travaux de coordination dans le cadre des activités du Comité régional mis sur pied depuis 1989. L'entente-cadre entre les deux Ministères a été signée en septembre 1990 et les principales modalités ont été présentées à Matane en février 1991, en présence de plus d'une centaine de personnes en provenance de ces deux réseaux.

Dans la région, on dénombre environ 1 000 élèves en difficulté d'adaptation ou ayant un handicap.

Enfin, au plan provincial, le Conseil régional a coordonné la mise sur pied de systèmes d'informations sur la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) et sur la Loi des jeunes contrevenants (LJC). Ces systèmes permettront aux Centres de services sociaux du Québec d'avoir accès à des banques de données uniformes et comparables sur des étapes et fonctions importantes portant, entre autres, sur les mesures d'urgence et le choix de régime en protection de la jeunesse. Le C.R.S.S.S. a donc recommandé au Ministère le déploiement du système L.P.J. dans l'ensemble des Centres de services sociaux du Québec. Le déploiement du système L.J.C. est prévu en 1992-1993.

LES INFRASTRUCTURES

Le Conseil régional gère annuellement des fonds pour l'amélioration des infrastructures que constitue le parc immobilier des établissements de santé et de services sociaux de son territoire. Dans le cadre de ce mandat, le C.R.S.S.S. répartit les budgets affectés principalement à l'acquisition des équipements médicaux spécialisés. Notons, à ce titre, qu'un budget de 3,2 millions de dollars a été déposé au C.R.S.S.S. pour l'achat d'équipements reliés au projet de construction-rénovation du Centre hospitalier de l'Archipel et du C.L.S.C. des Iles à Cap-aux-Meules. Le tableau ci-contre illustre la répartition des fonds d'immobilisations pour le secteur santé (centres hospitaliers) et pour le secteur social (C.L.S.C., centre de santé, centres d'accueil d'hébergement et de réadaptation et centres de services sociaux).

Secteur santé

Fonds des immobilisations et des équipements
Projets d'un million de dollars et moins

	Sécurité	Vétusté	Rénovation fonctionnelle	Equipements
Etablissements secteur santé	1 418 181$	195 731$	278 800$	5 458 773$
			Total:	7 351 485$

Secteur social

Fonds des immobilisations et des équipements
Projets de 250 000 $ et moins

	Sécurité	Vétusté	Rénovation fonctionnelle	Equipements
Etablissements secteur social	670 102$	858 841$	385 097$	992 379$
			Total:	2 906 419$

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE RÉGIONALE DES ACHATS EN GROUPE

La Commission administrative régionale des achats en groupe (C.A.R.A.G.) du C.R.S.S.S., a négocié, pour le compte des établissements publics de santé et de services sociaux du territoire, un volume d'achats de 13 464 834 $ en biens et services au cours de l'année 1990-1991. Près de 3 000 articles ont été négociés dans le cadre de la signature de 205 contrats. Au plan régional, la Commission estime à près de 5 millions de dollars, les retombées de ces négociations pour les produits et les biens achetés régionalement ou par l'entremise de distributeurs du territoire.

Les denrées alimentaires, les médicaments, les fournitures médicales, le matériel de laboratoire et les produits d'entretien ménager représentent à eux seuls plus de 80 % des produits achetés par la Commission.

Soulignons, par ailleurs, que des représentants de la Commission ont participé au Salon régional des affaires, tenu à Rimouski en mars dernier. Cet événement d'importance a réuni près de 5 000 personnes.

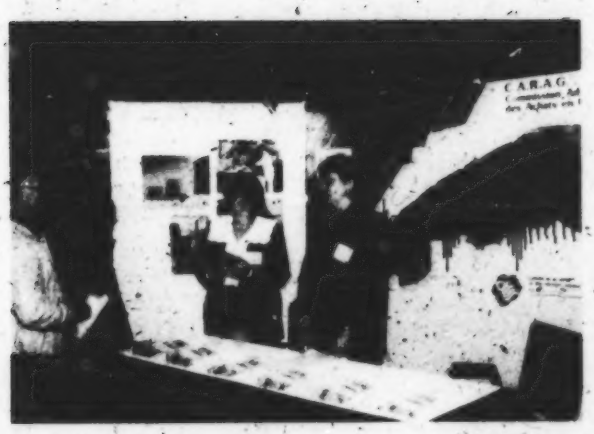

La C.A.R.A.G. était l'un des exposants lors du Salon régional des affaires qui s'est tenu à Rimouski en mars dernier.

LES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES USAGERS

La Loi actuelle sur les services de santé et les services sociaux confie aux Conseils régionaux la responsabilité de recevoir et d'entendre les plaintes des usagers du réseau qui estiment leurs droits lésés.

En 1990-1991, le C.R.S.S.S. a procédé à l'ouverture de 47 dossiers plaintes. Voici un bilan succint des activités de ce service.

Dossiers actifs au début de la période:	28
Ouverture des dossiers au cours de la période:	47
Fermeture des dossiers au cours de la période:	51
Dossiers actifs à la fin de la période:	24

Le volet où l'on retrouve, au cours de cette période, le volume le plus élevé de plaintes, se situe au niveau de l'accessibilité et continuité des services.

LES PLANS RÉGIONAUX D'ORGANISATION DE SERVICES

Le conseil d'administration du C.R.S.S.S. approuvait en décembre dernier le Plan régional de services en santé mentale. Ce plan a été soumis pour approbation au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Marc-Yvan Côté.

Ce cadre de référence permettra au Conseil régional de coordonner l'évaluation des services en santé mentale dans la région et favorisera leur accessibilité afin qu'ils soient le plus près possible des personnes qui en ont besoin.

Cette accessibilité devrait se traduire par le développement des services de base en santé mentale dans les organismes communautaires et dans les C.L.S.C. Le Conseil régional souhaite que des ressources alternatives et communautaires en santé mentale se consolident et se développent, et ce, par territoire de C.L.S.C. De plus les C.L.S.C., qui sont présents dans chacune des M.R.C., sont invités à développer des services d'aide et de traitement de première ligne pour les personnes dont la santé mentale est menacée ou atteinte de façon transitoire.

Conformément au mandat ministériel qui lui a été confié, le Conseil régional a créé un Comité tripartite composé de représentants de plusieurs milieux. De nombreuses consultations se sont déroulées, ce qui a permis de produire un plan révélant des constatations majeures quant aux besoins des personnes, quant aux forces et aux faiblesses des services et quant aux améliorations à apporter.

Suivi du P.R.O.S. en déficience intellectuelle
Suite au dépôt du Plan régional d'organisation de services aux personnes présentant une déficience intellectuelle, le ministère de la Santé et des Services sociaux a reconnu globalement la valeur du plan en précisant qu'il respectait les orientations, les principes et objectifs qu'il véhiculait. D'autres éléments contenus dans le document correspondaient également aux attentes ministérielles. Mentionnons principalement les objectifs, les modalités organisationnelles, les modalités régionales de concertation interréseau, de même que les critères et modalités d'évaluation de la qualité des services. Le Ministère a de plus souligné qu'il appréciait grandement les efforts de concertation et les démarches de consultation initiés par le Conseil régional dans l'élaboration du plan.

Les personnes âgées
Le Conseil régional relance l'élaboration du Plan régional d'organisation des services aux personnes âgées. Comme cette clientèle est très importante au niveau du réseau, il est déterminant d'effectuer une planification des services à leur égard.

LA RECHERCHE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Le C.R.S.S.S. a la responsabilité de gérer le programme régional de subventions pour études, analyses et intervention en santé communautaire. En 1990-1991, trois champs prioritaires de recherche ont été retenus. Il s'agit des maladies cardio-vasculaires, santé mentale et de la problématique des jeunes en difficulté. Une enveloppe budgétaire de 172 900 $ a permis d'autoriser les projets suivants :

Conséquences à long terme des abus sexuels
D.S.C. du C.H.R. Rimouski
4 000 $

Victimisation chez les personnes âgées par la peur du crime
D.S.C. du C.H.R. Rimouski
4 000 $

Prendre son coeur en main
D.S.C. du C.H.R. Rimouski
5 000 $

Pivot-famille
C.L.S.C. de la Mitis
29 000 $

Évaluation du parcours des ex-psychiatrisés
D.S.C. du C.H.R.Rimouski-C.L.S.C. de Matane
34 000 $

Le diagnostic " névrose et autres troubles non-psychotiques: de la réalité des problèmes ou de la loi du marché des services"
D.S.C. de l'Hôtel-Dieu de Gaspé
42 000 $

Étude sur le suicide en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
D.S.C. de l'Hôtel-Dieu de Gaspé 28 000$

Évaluation de l'impact des services externes de réadaptation Relais Jeune-Est 26 900 $

TOTAL: 172 900 $

L'INTÉGRATION À L'EMPLOI

LE PROGRAMME EXTRA

Le Conseil régional a accordé un budget de 455 145 $ dans le cadre du programme Extra (mesure expérience de travail). Ce dernier est destiné à permettre aux bénéficiaires de la sécurité du revenu aptes au travail de participer à des projets d'intégration à l'emploi.

Pour cette année, 91 organismes ont bénéficié de projets pour une possibilité d'embauche de 392 participants. Quatre-vingts (80) projets offrent un soutien direct à des organismes communautaires tel que des postes en secrétariat et en animation qui permettent à 210 personnes de réaliser une expérience professionnelle constructive et enrichissante. Onze (11) de ces projets étaient orientés sur des services de maintien à domicile offerts à des personnes malades ou âgées pour une possibilité de 182 participants.

Ce programme a permis d'offrir 20 000 services et plus d'entretien ménager à plus de 600 personnes

LE MAINTIEN À DOMICILE

Le programme de subventions aux organismes communautaires du M.S.S.S. pour le maintien à domicile, destiné aux organismes de la région, vise à permettre d'offrir des services de maintien à domicile par l'intermédiaire de personnes bénévoles. En 1990-1991, le C.R.S.S.S. a réparti un montant global de 556 519 $ à 52 organismes, principalement des centres d'action bénévole. Grâce à ce programme, 8216 personnes âgées ou malades ont pu bénéficier de 287 665 heures de bénévolat dispensées par 2878 bénévoles pour un total de 129 413 services.

Il s'agit principalement d'accompagnement à des services médicaux, de visites d'amitié, de téléphone de sécurité, de services de repas à domicile et de services divers.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES EN LANGUE ANGLAISE

Dans le cadre du programme régional d'accès en langue anglaise aux services sociosanitaires, le Conseil régional s'est vu confier la responsabilité du suivi et de la gestion du budget de ce fonds s'élevant à de 74 788 $. Le territoire desservi par le Conseil régional compte de 10 000 à 12 000 anglophones.

Plus particulièrement, onze établissements ont été indiqués dans le cadre des orientations régionales relatives à la Loi 142 et les services qu'ils doivent dispenser en langue anglaise ont été identifiés. Parmi les établissements reconnus, le Pavillon Mary (Centre d'accueil de La Baie) est tenu de rendre accessible en langue anglaise, les services de santé et les services sociaux qu'il dispense.

Pour faciliter la mise en oeuvre du plan d'action, 2.5 postes d'agents de relations humaines ont été créés afin de favoriser l'accessibilité des services de santé et de services sociaux à des personnes de langue anglaise. Ces postes ont été répartis au C.L.S.C. des Iles, au C.L.S.C. Chaleurs, au C.L.S.C. Malauze, au C.S.S. G.I.M. (point de service Bonaventure\Avignon) et au C.A.R. Le Cabestan.

Au cours de l'année, une cinquantaine de personnes ont reçu une formation linguistique afin de pouvoir dispenser les services en langue anglaise dans la région de Gaspé.

Un projet d'intervention et de recherche auprès de la clientèle des jeunes âgés entre 0 et 4 ans est mené dans la M.R.C. de Bonaventure afin de répondre aux besoins de la clientèle anglophone. Ce projet vise à encourager les parents à utiliser leurs propres ressources et celles de autres pour favoriser le développement social, linguistique, psychomoteur et cognitif de leurs enfants afin qu'ils intègrent plus facilement l'école. La gestion financière du projet au montant de 20 500$ a été confiée au C.L.S.C. Chaleurs. Le Conseil régional a également fait un suivi pour le projet de pavillon pour les personnes âgées anglophones de New-Richmond, la Maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence de la M.R.C. Bonaventure-Avignon et l'unité résidentielle de Grosse-Ile (Iles-de-la-Madeleine) afin de vérifier l'accessibilité des services pour la clientèle anglophone.

LA FORMATION

La programmation régionale des activités de développement des ressources humaines a rejoint 1 324 personnes dont 1 099 proviennent du réseau régional sociosanitaire et 225, des organismes communautaires, du réseau scolaire, et des ministères de la justice, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu.
La programmation 1990-1991 a été principalement axée sur des activités reliées au développement organisationnel et au développement du réseau régional de services. Signalons à titre d'exemples des sujets tels que les rôles et fonctions des comités de vérification des conseils d'administration des établissements, la valorisation des rôles sociaux des personnes atteintes de déficience intellectuelle, la problématique des abus sexuels commis envers les enfants et les plans de services individualisés. Les ressources humaines représentent une valeur de première importance au sein du réseau régional sociosanitaire et le Conseil régional entend se doter d'une politique cadre au cours des prochains mois. Par ailleurs, une rencontre des présidents et directeurs généraux des établissements, tenue en mai dernier, a permis d'obtenir un premier éclairage sur les besoins de formation en regard, entre autres, des nouvelles responsabilités qui seront confiées aux administrateurs et gestionnaires avec la réforme de la santé et des services sociaux.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Marc-Yvan Côté, est venu dans la région en janvier à Rimouski et à Gaspé présenter la réforme du système de santé et des services sociaux.

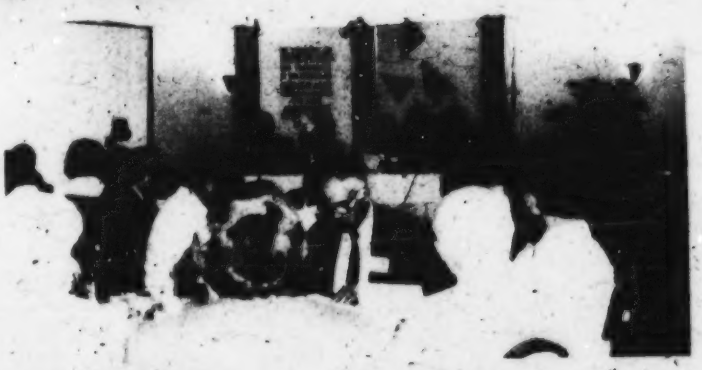

Une soixante de présidents et de directeurs généraux ont participé à la Rencontre annuelle des présidents et des directeurs généraux qui s'est tenue le 15 mai dernier à Rimouski.

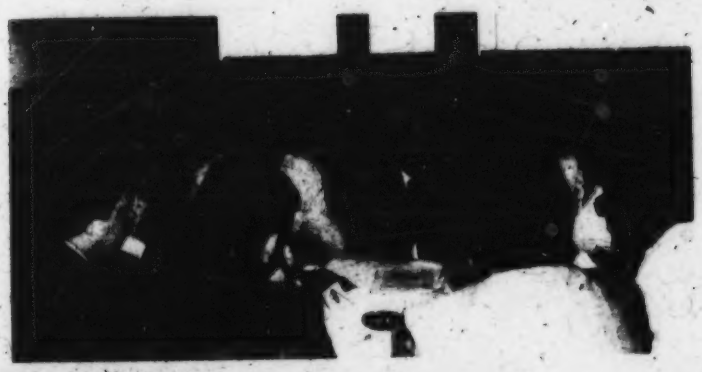

Les présidents et les directeurs généraux des établissements du réseau socio-sanitaire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont échangé sur leur rôle et leurs responsabilités à l'occasion de cet événement.

Le colloque régional "Les centres hospitaliers et les services de santé, d'aujourd'hui à demain" a permis des échanges fructueux entre les officiers des conseils d'administration, les directeurs généraux et les cadres supérieurs ainsi que le officiers des Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens des centres hospitaliers de la région.

qui

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le forum C.R.C.A.\C.R.S.S.S., qui s'est déroulé le 31 mai dernier, aura permis d'apporter des éclairages fort judicieux sur la lecture de la réforme et ses impacts dans notre région.

L'édition 1991 des Prix de reconnaissance du C.R.S.S.S. a remporté un vif succès puisque 32 candidatures ont été reçues. Pour la première fois, la région de Kamouraska, Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques étaient invitées à participer. De plus une toute nouvelle catégorie réservée aux municipalités a été créée afin de reconnaître leurs efforts pour l'amélioration de la qualité de la santé et du bien-être de la population. On peut voir sur la photographie, monsieur Jean-Guy Lachance, maire de Ville Dégelis recevoir son prix de monsieur Jean-Marie Abud, maire de Causapscal et membre du conseil d'administration du C.R.S.S.S.

C'est le Centre des services sociaux -G.I.M. (succursale des Iles), la Villa Plaisance, le C.L.S.C. des Iles, le Centre de réadaptation des Iles et le Centre hospitalier de l'Archipel qui ont remporté le Prix de reconnaissance du C.R.S.S.S. dans la catégorie "La concertation dans l'organisation des services".

Le Plan d'organisation de services en santé mentale du C.R.S.S.S. a été présenté lors d'une conférence de presse auquelle participaient messieurs Lionel Robert, directeur de la Planification, Évaluation et Recherche du C.R.S.S.S. , Jean Miville, directeur général du C.R.S.S.S. et Michel Dionne, président du Comité tripartite.